



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX AU
BAILLY

40 Rue André Delignière – 80880 SAINT-QUENTIN-LAMOTTE

INFORMATIONS FINANCIERES
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) les communes, quel que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif.

NOTE DE PRESENTATION DU BILAN 2017

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif est un acte de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du Président, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne peut y prendre part (article L2121-14). Le conseil d'administration doit donc au préalable élire un président pour la circonstance.

L'année 2017 aura été une année de transition. En effet, alors que la Loi NOTRe autorise les communes de moins de 1500 habitants à supprimer par voie de délibération leur CCAS, le conseil municipal avait décidé en 2017 d'augmenter la subvention au CCAS afin de renforcer ses actions.

Ainsi ce complément de subvention a permis en 2017 au CCAS de mener pleinement ses actions en totale autonomie à partir du second semestre 2017, par exemple en prenant complètement à sa charge le goûter offerts aux Aînés de la commune.

Les aides aux jeunes poursuivant leurs études ont été renouvelées ainsi que les plaisirs d'offrir aux personnes âgées de plus de 65 ans et les bons de fin d'année.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

Dépenses

	Montant	Taux de réalisation
Charges à caractères général	13 304.64	84.47%
Charges de personnel	162.00	81.00%
Charges de gestion courante	2 880.00	48.00%
TOTAL DEPENSES	16 346.64	72.58%

Recettes

	Montant	Taux de réalisation
Subvention communale	13 500.00	100.00%
Produits courants	599.21	300.00%
TOTAL RECETTES	14 099.21	

Résultat de l'exercice 2017 : - 2 247.00

Résultat de clôture : + 6 574.81